



Europe - Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mardi 26 septembre 2006

Europe - Interdiction de fumer dans les lieux publics

LA TRIBUNE souligne « qu'alors que Paris s'apprête à légiférer, l'Europe est à l'heure du no smoking ». Le journal qui indique que le gouvernement français pourrait dès le 1er janvier 2007 imposer une loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, sauf discothèques et débits de tabac, observe que la prohibition n'a visiblement pas d'effets néfastes sur la clientèle dans les autres pays de l'UE mais qu'en revanche la consommation de tabac a globalement tendance à baisser.

Un point sur l'Italie où l'interdiction est « plutôt bien acceptée » comme le reconnaissent les patrons de restaurants et de bars. Le quotidien relève qu'il n'y a pas eu de baisse de fréquentation des restaurants et que seuls pubs et discothèques « ont un peu souffert », sachant que les clients des bars à vin ont l'habitude en Italie de consommer à l'air libre devant le bar où ils peuvent fumer librement. Indiquant que pour les débits de tabac, le bilan est plus négatif, le journal fait état d'une baisse moyenne des ventes de cigarettes de 10,5% en un an, soit en moyenne deux paquets et demi de cigarettes fumées en moins par fumeur et un manque à gagner de 217 euros par mois pour les débits de tabac. D'après La Tribune toutefois, les débitants sont moins mécontents qu'il n'y paraît car durant les premiers mois de l'interdiction, la chute a été de 19%, sachant d'autre part que les bars tabac ne sont pas frappés par l'interdiction de fumer.

Zoom sur l'Espagne où « l'hôtellerie fait sa loi ». Remarquant que la première conséquence de la loi qui bannit la cigarette depuis janvier 2006, a été une chute de 4,5% des ventes de tabac au premier semestre, le journal souligne que néanmoins les propriétaires d'établissements de moins de 100 m² (63% des établissements à Madrid) ont la liberté de choisir le statut fumeur ou non fumeur, et que seuls 13% d'entre eux ont affiché sur la porte l'écriteau « interdit de fumer ». Le quotidien qui rapporte que selon un sondage, 77,2% des citoyens sont favorables aux restrictions, souligne que pour leur part les employés du secteur hôtelier doivent « se plier aux exigences du marché ». Un serveur de restaurant qui « préférerait ne pas respirer la fumée », affirme « personne ne m'a demandé mon avis quand les patrons ont décidé que le local serait pour fumeurs » ; et une responsable de la plate forme nofumadores.org assure « le lobby de l'hôtellerie est très important en Espagne et ils ont fait pression lors de l'élaboration de la loi. Nous exigeons que tous les locaux soient non fumeurs sans exception ».

Gros plan sur la Suède où « rien n'a changé ». Le journal qui rappelle que l'interdiction de fumer dans les restaurants, bars et cafés a été décidée à partir du 1er juillet 2005 afin de réduire le tabagisme passif, précise que les établissements avaient la possibilité de créer des espaces fumeurs, hermétiquement clos sans possibilité d'y boire ou d'y manger, mais qu'ils ont jugé cela trop cher et préféré servir en terrasse pendant l'hiver en investissant dans un système de chauffage extérieur. D'après l'association de l'hôtellerie, 6% seulement des établissements ont constaté une baisse de clientèle, pour 16% d'entre eux la clientèle a augmenté et la majorité n'a pas vu de changement. D'après le quotidien, les buralistes font pour leur part état d'une baisse des ventes de cigarettes de 7% entre mars 2005 et mars 2006.

Aperçu d'une « Pologne radicale » où selon une proposition de loi, qui va encore plus loin que dans le reste de l'UE, 9

millions de fumeurs risqueront une amende de 5000 euros s'ils fument au restaurant, au café, dans le train, à leur travail, et même au volant de leur voiture ou dans la cage d'escalier. D'après le journal, les restaurateurs mécontents dénoncent l'hypocrisie d'un Etat prélevant des millions d'euros de taxes sur le tabac, alors qu'une « armée de juristes, politiques et oncologues travaille sur l'interdiction totale de consommation de tabac dans les lieux publics ». Relevant que cette loi est jugée discriminative par un juge du tribunal des droits de l'homme de Strasbourg, le quotidien indique qu'elle serait justifiée par les statistiques qui montrent que 60 000 Polonais meurent chaque année du tabac dont 10 000 non fumeurs. Et La Tribune de s'inquiéter de ce dernier point « comment demander aux Polonais, en hiver, par -25 degrés, de sortir pour allumer une cigarette ? ».